

Faire adapter une œuvre audio- visuelle

Guide du sous-titrage et du doublage

a:t:a:a

**association
des traducteurs
adaptateurs
de l'audiovisuel**

Pourquoi ce guide ? **4**.....

L'adaptation d'une œuvre audiovisuelle **8**.....

Les métiers de l'adaptation audiovisuelle **10**.....

Les conditions d'un travail de qualité **14**.....

L'auteur, ses compétences, son talent **18**.....

Les fausses bonnes idées **20**.....

Vous êtes réalisateur ou producteur **22**.....

Vous êtes distributeur **24**.....

Vous représentez une chaîne de télévision **26**.....

Vous êtes éditeur vidéo **28**.....

Vous représentez un festival **30**.....

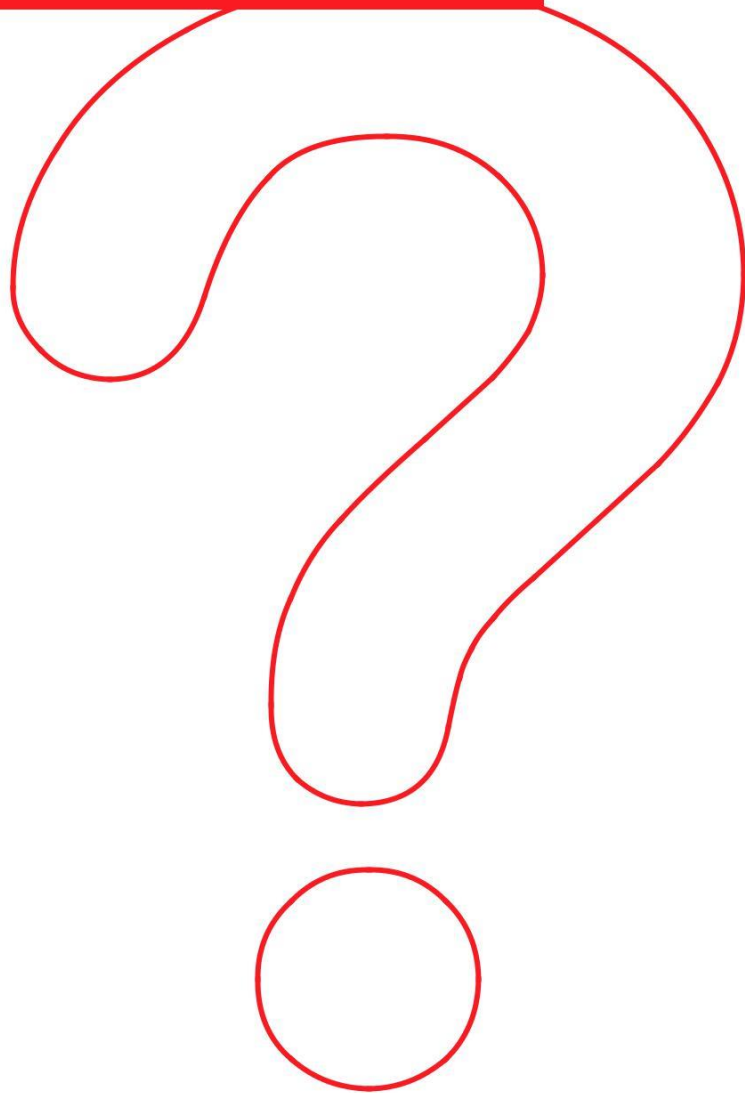
Vous représentez une entreprise ou une institution **32**.....

Vous passez par un prestataire **34**.....

Les sociétés d'auteurs **36**.....

La traduction et son auteur **38**.....

Pourquoi ce guide



Ce guide a été rédigé par des auteurs de traductions audiovisuelles avec un triple objectif :

Accompagner les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel qui souhaitent faire traduire une œuvre.

Faire connaître les différentes facettes de leurs métiers.

Œuvrer, par là même, à l'amélioration de la qualité des adaptations.

Pourquoi sommes- nous auteurs ?

Scénaristes, réalisateurs,
dialoguistes exercent
des métiers de **création**.

Parce que la **traduction
audiovisuelle** restitue le fruit
de leur travail dans une autre
langue, elle est également
une activité de création.

Les traducteurs de l'audio-
visuel sont donc des **auteurs**,
au même titre que les
auteurs de l'œuvre originale.

L'adaptation d'une œuvre audio- visuelle

Qu'est-ce que la traduction ?

La traduction est l'activité intellectuelle qui consiste à transposer un texte d'une langue vers une autre. Elle ne se borne pas à traduire des mots, mais restitue avant tout du sens.

Qu'est-ce que l'adaptation audiovisuelle ?

C'est la traduction, sous forme de doublage ou de sous-titrage, d'une œuvre audiovisuelle : long métrage, série télévisée, film documentaire, etc. Résultat d'un travail d'écriture original, l'adaptation audiovisuelle s'apparente à la traduction littéraire, et non à la traduction technique.

Qui peut y avoir recours ?

Réalisateurs, producteurs, distributeurs, éditeurs DVD, chaînes de télévision, festivals, sites de VoD... Tous les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel sont amenés à commander des adaptations.

À quoi sert-elle ?

L'adaptation audiovisuelle constitue l'unique moyen d'exploiter une œuvre hors de son espace linguistique d'origine. À ce titre, elle est porteuse d'une forte valeur ajoutée :

- Elle est indispensable sur le plan économique
Sans la perspective de ventes internationales, bon nombre d'œuvres (notamment les coproductions européennes) n'entreraient même pas en production.
Sans adaptation, pas de films étrangers dans les festivals, pas de séries américaines à la télévision, pas de films japonais, indiens ou italiens au cinéma, pas de DVD multilingues...
- Elle contribue à la bonne réception de l'œuvre
Sans une adaptation de qualité, une œuvre peut être diffusée, mais elle risque de ne pas être appréciée à sa juste valeur. Et seule une adaptation de qualité permet de ne pas trahir l'original.
- Elle présente une réelle valeur éducative
La qualité des adaptations que regarde le jeune public a un effet direct sur son niveau de langue, la richesse de son vocabulaire et ses compétences en matière de lecture, tant au niveau de sa langue maternelle que des langues étrangères.

Les métiers de l'adaptation audio- visuelle

Le sous-titrage

Écrire des sous-titres, c'est transposer un discours oral à l'écrit. Le style doit être synthétique sans être télégraphique, concis sans être pauvre, et obéit à de fortes contraintes de lisibilité.

Le texte, qui se superpose à l'image en bas de l'écran, doit se faire le plus discret possible. Dès lors, tout l'art du traducteur consiste à rédiger des sous-titres clairs et fluides, tout en respectant le rythme des répliques ainsi que les niveaux de langue.

Les étapes du sous-titrage

1. Le repérage, une étape technique

Le repéreur, qui travaille à partir d'une copie vidéo (fichier, VHS, DVD) et d'une transcription des dialogues, définit à l'image près, sur un logiciel professionnel, le point d'entrée, le point de sortie et donc la durée de chaque sous-titre. De cette durée dépendra la longueur du texte contenu dans le sous-titre.

2. La traduction, un travail d'auteur

Le traducteur reçoit la vidéo, un script faisant apparaître le découpage des sous-titres, ainsi que le fichier informatique contenant le repérage. Il peut alors commencer à traduire l'œuvre.

3. La simulation, un contrôle indispensable

Une fois la traduction achevée, le traducteur visionne les sous-titres tels qu'ils apparaîtront à l'écran avec un technicien (le simulateur) ou un autre auteur et, dans la mesure du possible, en présence de son commanditaire. Garante d'un résultat professionnel, cette étape est cruciale car la présence d'un œil neuf et extérieur permet de peaufiner l'adaptation. En outre, c'est la dernière occasion de corriger les éventuelles coquilles.

Le doublage de fiction

Là où le sous-titrage fait coexister version originale et traduction textuelle, le doublage a vocation à créer une illusion : de nouveaux dialogues vont se substituer aux paroles prononcées par les acteurs dans la version originale du film, de la série, ou de l'œuvre d'animation.

L'auteur doit conserver l'esprit, le registre et le ton de la version originale. S'il lui faut se plier à la contrainte du synchronisme, il doit tout autant respecter le jeu des acteurs et le naturel de la langue.

Les étapes du doublage

1. La détection, une étape technique

Sur une bande-mère ou sur un logiciel professionnel, le détecteur inscrit les indications qui seront nécessaires au travail de l'auteur : dialogues originaux, changements de plan, signes de détection (labiales, ouvertures de bouche, respirations), etc.

2. L'adaptation, un travail d'auteur

Sur une table de doublage, sur un logiciel professionnel ou simplement à son bureau avec la bande-mère et la vidéo, l'auteur écrit l'adaptation de l'œuvre.

3. La vérification, un contrôle indispensable

L'auteur se rend au studio de doublage pour présenter son adaptation au commanditaire et au directeur de plateau qui supervisera l'enregistrement des voix. L'auteur lit son texte à voix haute à mesure que défile la vidéo muette, tandis que le directeur de plateau regarde l'image et s'assure de la qualité de l'adaptation.

Le doublage de documentaire (voice-over)

Il recouvre un univers très vaste où se côtoient enquêtes, reportages, documentaires de création, émissions de télé-réalité... Le traducteur doit donc mettre en œuvre des compétences spécifiques : sérieux de la recherche documentaire, rigueur terminologique, respect du naturel, restitution de la cohérence et efficacité du discours.

Le plus souvent, la voix off d'un narrateur énonce l'analyse et les réflexions de l'auteur du film, dans un texte soigneusement rédigé qui constitue l'épine dorsale du documentaire. Il convient alors de lui donner en français un style équivalent.

Ce fil conducteur est fréquemment entrecoupé de séquences d'interviews. Ces intervenants sont doublés en voice-over, c'est-à-dire en imitant une traduction simultanée. Il faut opter pour un registre parlé et très idiomatique, mais aussi restituer la cohérence du discours au-delà des hésitations et d'une syntaxe parfois malmenée.

Muni d'une transcription complète du documentaire et d'une vidéo, l'auteur effectue la traduction sur un logiciel de traitement de texte. Comme en doublage et en sous-titrage, le commanditaire se doit de faire procéder à une relecture, qui constitue un contrôle de qualité indispensable.

Les conditions d'un travail de qualité

La réalisation d'une œuvre audiovisuelle nécessite du temps, des moyens et beaucoup de professionnalisme. Le doublage et le sous-titrage étant les filtres qui conditionneront la réception de cette œuvre, il est important de leur apporter le même soin.

Pour permettre à l'auteur de la version française de travailler dans des conditions optimales et de fournir une bonne adaptation, voici quelques éléments indispensables :

Des supports matériels fiables

Il est important de disposer d'un document vidéo de bonne qualité, en particulier en ce qui concerne le son. Si un fichier numérique est fourni à l'auteur, mieux vaut le compresser le moins possible et opter pour un encodage Mpeg-1.

Une transcription fidèle des dialogues de la version originale est tout aussi essentielle.

Quelle que soit la langue originale, il est indispensable que ce relevé soit rédigé par un locuteur natif, par exemple un germanophone pour une œuvre en allemand. Si c'est un francophone qui fait ce relevé, il butera sur les mêmes difficultés que l'adaptateur. La transcription perdra alors toute utilité.

Des délais suffisants

Voici, à titre indicatif, les délais raisonnables permettant à l'auteur de ré-a-liser une adaptation de qualité. Ces délais s'entendent pour le seul travail d'écriture, hors étapes techniques et relecture, simulation ou vérification ; ils peuvent varier en fonction de la densité des dialogues, de la difficulté du support et de l'ampleur des recherches à effectuer.

Sous-titrage

Documentaire unitaire ou épisode de série (52 min.) :

1 semaine à 10 jours

Long métrage (100 min.) : 2 à 3 semaines

Doublage de fiction

Épisode de série (52 min.) : 1 à 2 semaines

Long métrage (100 min.) : 2 à 4 semaines

Doublage de documentaire (voice-over)

Programme de 26 min. : 3 à 4 jours

Programme de 52 min. : 1 semaine à 10 jours

En audiovisuel plus qu'ailleurs, il arrive bien sûr de devoir travailler dans l'urgence. Toutefois, faire traduire un documentaire de 52 minutes en deux jours ou sous-titrer un long métrage en quatre jours ne peut pas donner un résultat probant.

Une rémunération adaptée

Lorsqu'il remet sa traduction, l'auteur adresse une note de droits d'auteur (relevant de la Sécurité sociale des auteurs, l'Agessa) à son client. La prime de commande qu'il touche rémunère ainsi le travail fourni pour réaliser l'adaptation.

La question du juste prix d'une adaptation est complexe. C'est pourquoi le contact direct entre commanditaire et traducteur permet de négocier un tarif qui conviendra aux deux parties.

----- Le
SNAC (Syndicat national des auteurs et des compositeurs) publie une grille de tarifs minima, régulièrement mise à jour, consultable sur le site <http://www.snac.fr>

Les modes de rémunération

– En doublage de fiction

Traditionnellement, les tarifs professionnels sont exprimés à la bobine (tranche de 10 minutes).

– En sous-titrage et en doublage de documentaire (voice-over)

L'auteur de l'adaptation est rémunéré respectivement au sous-titre et au feuillet (tranche de 250 mots ou 1 500 signes informatiques espaces compris).

----- Les
dangers du paiement au forfait

Depuis quelques années, les auteurs de sous-titrage et de voice-over se voient parfois imposer des tarifs forfaitaires (à la minute de programme, à l'épisode ou au long métrage). Or un long métrage de 90 minutes peut comporter entre 700 et 1 500 sous-titres, tout comme la densité d'un documentaire peut varier du simple au double. Le mode de rémunération forfaitaire ne correspond donc pas au travail réellement fourni. Trop souvent, il représente un tarif insuffisant pour permettre à l'auteur de consacrer à l'œuvre tout le temps et le soin qu'elle mérite.

L'auteur, ses compé- tences, son talent

L'adaptation d'un film ou d'une série ne s'improvise pas. Les professionnels de la traduction audiovisuelle ont des compétences multiples, toutes essentielles.

Une excellente connaissance de la langue source et des cultures qui s'y rapportent

L'auteur doit être à même de saisir toutes les subtilités de la langue qu'il traduit, mais aussi de comprendre expressions régionales, argots et accents. Il doit connaître l'histoire, la culture et la vie quotidienne du pays d'origine de l'œuvre afin, par exemple, de décoder l'humour ou d'identifier les références culturelles et les niveaux de langue.

Une maîtrise parfaite de la langue cible

Il n'y a que dans sa langue maternelle qu'un auteur possède toutes les subtilités nécessaires pour rendre les finesses d'un dialogue ou d'un commentaire. Certaines personnes sont à l'aise dans plusieurs langues ; cependant, à l'écrit, il est très rare d'en maîtriser deux parfaitement. Un professionnel ne traduit donc que vers sa langue maternelle.

Une grande polyvalence

Qu'il s'agisse d'un documentaire animalier, d'un film de yakuzas, d'une série de science-fiction, d'un film d'horreur ou d'une émission de télé-réalité, chaque genre a des conventions, un vocabulaire, des codes et un ton qu'il faut respecter, sous peine de décevoir le public visé.

La maîtrise des techniques de recherche

Le scénariste de l'œuvre originale a passé des mois à se documenter avant de passer à l'écriture. Que penser d'un traducteur qui ne ferait aucune recherche, faute de compétences ou de temps ? Dans la version traduite aussi, les spectateurs doivent sentir que le sujet du film est maîtrisé.

Une sensibilité artistique et des talents de dialoguiste

Les qualités créatives de l'auteur sont aussi cruciales que ses compétences linguistiques, si l'on veut que les répliques du film traduit soient aussi percutantes que celles écrites par le dialoguiste d'origine.

Les fausses bonnes idées

Les traductions relais

Faire traduire un film à partir d'une liste de sous-titres réalisés préalablement dans une autre langue (souvent l'anglais) peut sembler tentant pour des raisons de budget ou de temps.

Mais dans les faits, ce filtre supplémentaire aboutit à un appauvrissement des dialogues, à des imprécisions et à des contresens. Ainsi, le « you » anglais gomme la distinction entre « vous » et « tu » ; les *anime* japonais regorgent de répliques très longues que l'anglais tend à synthétiser à outrance. Les plaisanteries et références culturelles se perdent, les concepts sont vidés de leur substance.

Rien ne remplace un adaptateur capable de traduire directement de la langue d'origine vers sa langue maternelle. Cela vaut aussi, bien sûr, pour les traductions vers des langues autres que le français (DVD multilingues). Et si l'on ne trouve pas la perle rare, il est possible de faire travailler deux auteurs en binôme : un traducteur natif de la langue de départ et un adaptateur maîtrisant parfaitement la langue cible.

Faire appel à un non-professionnel

Dans la vie courante, parler, enseigner ou étudier une langue permet de comprendre et de se faire comprendre. Pour autant, cela ne donne aucune compétence en traduction, encore moins en adaptation audiovisuelle. De plus, un non-professionnel ne connaît pas nécessairement la culture du pays dont l'œuvre est originaire.

Et surtout, il ne possède pas le savoir-faire qui permet, dans des délais souvent très courts, de réaliser une adaptation conforme aux attentes du donneur d'ouvrage.

Et faire appel à un stagiaire ?

Le recours à des stagiaires en traduction peut paraître séduisant. Le secteur audiovisuel emploie certes des stagiaires, mais leur rôle se cantonne à observer ou à assister le travail en régie, au montage ou en production. Personne ne penserait à employer un stagiaire à un poste clef, comme directeur de la photographie ou monteur. Pourquoi le faire sur un poste tout aussi important, celui de l'adaptation ?

Vous êtes réalisateur ou producteur

Anticipez en amont du tournage

Pour les films tournés en langue étrangère, envisagez les problèmes de traduction dès la conception de l'œuvre, ainsi que les coûts liés à l'adaptation.

Pour le film *Entre les murs*, l'auteur des sous-titres anglais a pu collaborer avec le réalisateur dès le tournage et au cours de la postproduction, sans quoi il aurait été extrêmement difficile d'adapter un film si profondément ancré dans la réalité française.

Les rushes sont votre matière première

Confiez leur traduction à un professionnel. Aucune langue n'est à sous-estimer : on risque tout autant de faire un contresens ou de passer à côté d'une subtilité en anglais qu'en japonais.

Lors de la simulation d'un documentaire, on découvre parfois que certains propos ont été choisis au montage pour un sens qu'ils n'ont pas. Mais il est trop tard pour modifier le film. Le traducteur est alors condamné soit à déformer les propos des intervenants pour se conformer aux intentions du réalisateur, soit à rester fidèle aux paroles réellement prononcées, aux dépens de la cohérence de l'œuvre.

Faites bonne impression

Vous comptez présenter votre œuvre à une chaîne, un festival, un distributeur ou un organisme qui attribue des subventions ? Pour que votre travail soit apprécié à sa juste valeur, assurez-vous non seulement qu'il sera bien compris, mais que l'adaptation ne va pas l'affadir ou le dénaturer.

Prévoyez un délai suffisant pour l'adaptation

Ce sera d'autant plus facile si vous avez travaillé en amont avec le traducteur.

Vous êtes distributeur

Privilégiez un contact direct avec le traducteur

Les commanditaires ont tout à gagner à un contact direct avec la personne chargée du sous-titrage ou du doublage de leurs films. Chaque adaptation est unique, car chaque film est unique.

Rencontrer le traducteur constitue une bonne occasion de lui transmettre vos consignes, de discuter du ton à adopter dans la version traduite, du degré d'adaptation que vous souhaitez, etc.

De même, dans la mesure du possible, n'hésitez pas à favoriser les contacts entre le traducteur et le ou les auteur(s) du film (scénariste, réalisateur).

Doublage et sous-titrage : deux métiers différents

Il est certes important de maintenir une certaine cohérence entre le doublage et le sous-titrage d'une même œuvre (noms ou surnoms de personnages, de lieux...). Cependant, les contraintes propres à ces deux métiers sont tellement différentes qu'il est préjudiciable de chercher à calquer l'une des traductions sur l'autre. Ce qui compte, c'est que chaque adaptation ait sa cohérence interne.

Assistez à la simulation ou à la vérification

Si vous ne pouvez être présent pour superviser cette étape essentielle, veillez à ce que la personne qui vous représente connaisse l'œuvre, ses enjeux et ses particularités, mais aussi qu'elle soit en mesure de juger de la fidélité à l'original et de la qualité de l'adaptation. En l'absence d'un œil extérieur compétent, la simulation perd son utilité.

Invitez l'adaptateur à l'enregistrement

L'auteur du doublage a passé plusieurs semaines à réfléchir sur le film, ce qui peut rendre très utile sa présence aux séances d'enregistrement, du moins pour les rôles principaux. Le directeur artistique pourra ainsi le consulter s'il a le moindre doute sur le texte, sur une prononciation ou sur l'intonation de certaines répliques.

Vous représentez une chaîne de télévision

Visionnez les programmes

Une série télévisée peut changer de ton et de registre en cours de saison. Une série documentaire peut comporter un ou plusieurs épisodes nécessitant de faire appel à des traducteurs de langues rares. L'adaptateur peut faire face à certains imprévus, mais vous gagnerez en temps et donc en qualité à anticiper ces complications, dans la mesure du possible.

Accordez à l'auteur le délai le plus large possible

Vous obtiendrez un résultat bien meilleur. C'est souvent par manque de temps que pèchent les adaptations.

Prévoyez un travail d'harmonisation

C'est particulièrement crucial dans le cas des séries, dont les épisodes sont souvent partagés entre plusieurs traducteurs. Cela permet d'assurer l'homogénéité des termes propres à un milieu particulier, des plaisanteries ou surnoms récurrents, des choix en matière de tutoiement ou de vouvoiement, ou encore des phrases de présentation répétées à chaque épisode. Si le traducteur ne peut pas voir tous les épisodes de la série ou consulter une « bible », en un mot, si l'information ne circule pas, vous risquez de perdre du temps en corrections, voire en *retakes*.

Transmettez vos consignes directement au traducteur

Si vous avez des recommandations particulières, c'est le seul moyen de vous assurer qu'elles lui parviendront effectivement. Chaque chaîne a son propre style : plus vous lui fournirez de précisions, plus l'adaptateur sera à même de se mettre au diapason. Parfois, notamment pour les documentaires, il peut être judicieux de lui préciser aussi quel est le public que vous visez ou l'horaire de diffusion concerné.

Ne négligez pas les vérifications et les simulations

Si vous faites traduire un nombre important de programmes ou une saison complète de série, un bon compromis peut être de se rendre à la simulation/vérification des premiers épisodes, pour vérifier que l'adaptation répond à vos attentes. Il est également plus prudent de confier systématiquement cette étape aux mêmes personnes.

Vous êtes éditeur vidéo

Vous souhaitez éditer un film ou une série

Si l'œuvre a été diffusée récemment en VOST en salles ou à la télévision, un auteur professionnel en a déjà écrit les sous-titres. N'hésitez pas à prendre contact avec lui afin qu'il vous présente son travail et que vous vous entendiez sur les conditions de l'éventuelle utilisation de ses sous-titres. Si vous ne parvenez pas à identifier l'auteur, vous pouvez vous adresser à la Sacem (voir p. 37), qui saura vous renseigner.

Les listes de sous-titres préexistantes

Votre prestataire vous proposera peut-être de réutiliser une liste de sous-titres qu'il a à sa disposition. Souvent présentée comme un moyen de réduire les coûts, cette solution pose plusieurs problèmes :

- D'où viennent ces sous-titres ?
S'ils ont été trouvés sur Internet, ils ont été piratés à partir d'un DVD ou réalisés sans l'autorisation de l'ayant droit de l'œuvre, ce qui vous expose à des poursuites.
- Avez-vous pensé au droit moral ?
Défini dans le Code de la propriété intellectuelle, le droit moral exige que les sous-titres d'un auteur ne soient pas modifiés sans son autorisation.
- À quelle époque a été réalisé le sous-titrage ?
Les normes et conventions de l'adaptation ont beaucoup changé depuis une trentaine d'années, sans parler de la langue elle-même, qui évolue constamment. La simulation, par exemple, n'existe que depuis le milieu des années 1980. Un fichier antérieur à cette période ne répond donc plus aux normes qualitatives actuelles.
- Le résultat sera-t-il vraiment satisfaisant ?
D'un point de vue créatif, demander à un traducteur de « toiletter » une traduction préexistante – même avec l'accord de son auteur – est un choix contreproductif : le résultat n'aura aucune cohérence et ne vous donnera jamais la même satisfaction qu'une nouvelle traduction.

Prévoyez une simulation avec l'auteur

Dans la mesure du possible, assistez à cette étape essentielle, qui vous donnera l'occasion d'être le premier spectateur du film que vous sou-haitez commercialiser.

Vous représentez un festival

Prévoyez un budget adaptations

L'organisation d'un festival est un projet ambitieux. Pourquoi mettre son succès en péril en négligeant l'adaptation, qui permet aux spectateurs d'apprécier les œuvres ? Il est essentiel de prévoir à l'avance un poste budgétaire spécifique au sous-titrage de vos films. Ceci vous permettra en outre de chercher de façon ciblée des subventions.

Finalisez la programmation le plus tôt possible

Vous disposerez ainsi d'un délai plus confortable pour commander et obtenir des traductions soignées de vos films. C'est aussi une condition essentielle pour avoir le temps de trouver des traducteurs spécialistes des différentes langues concernées, sans avoir à passer par des listes de sous-titres ou de dialogues en anglais souvent approximatives et génératrices d'erreurs (cf. p. 21 « Les traductions relais »).

Faites appel à des professionnels

Les festivals sont des vitrines indispensables pour le cinéma et la création audiovisuelle. Ils attirent des passionnés, mais aussi des professionnels du secteur, notamment des distributeurs. Il est donc indispensable de confier le sous-titrage des œuvres à des traducteurs qualifiés, qui sauront les mettre en valeur et ainsi favoriser leur achat et leur distribution. Le recours à des étudiants ou à des amateurs, souvent non rémunérés, est un calcul périlleux à tous points de vue.

Évitez les copies déjà sous-titrées

Essayez d'obtenir des copies des films ne comportant pas de sous-titres dans une autre langue. Si vous ne pouvez vous procurer qu'une version sous-titrée, prévenez le traducteur dès la commande et faites-le travailler à partir de la copie de diffusion. Il pourra ainsi aligner la durée d'apparition des sous-titres français sur celle des sous-titres déjà présents, afin de rendre la lecture plus agréable pour le spectateur.

----- Copies

déjà sous-titrées en français : attention à leur provenance ! Méfiez-vous des films qui vous arrivent déjà sous-titrés en français. Rien ne prouve qu'ils ont été traduits par un professionnel ou même par un franco-phone. Demandez à pouvoir entrer en contact avec leur auteur pour savoir de quand date ce travail et dans quelles conditions il a été réalisé. Dans le doute, mieux vaut commander un nouveau sous-titrage. En traduction, comme partout, la traçabilité a son importance dans la qualité du résultat final.

Vous représentez une entreprise ou une institution

Communiquez avec le traducteur

Qu'il s'agisse d'une campagne interne, de vidéos de formation ou de spots publicitaires destinés au grand public, vous êtes le mieux à même de définir le message que vous souhaitez faire passer. N'hésitez pas à prendre contact avec l'adaptateur pour lui présenter votre entreprise, vos produits et votre cible. Il pourra ainsi optimiser l'impact de votre communication.

Choisissez un professionnel de la traduction audiovisuelle

Votre communication est réalisée par des spécialistes : sa traduction ne doit pas être laissée au hasard, car c'est l'image de votre entreprise qui est en jeu. Pour mettre toutes les chances de votre côté, confiez-la à un traducteur spécialisé dans l'audiovisuel, habitué à traduire le langage oral et à gérer les contraintes propres à ce média.

Inutile de faire appel à une agence de traduction

Vous n'avez besoin que d'un auteur pour l'adaptation et d'un prestataire technique pour l'incrustation des sous-titres ou l'enregistrement des voix.

Ciblez votre communication internationale

Privilégiez les traducteurs spécialistes du marché que vous visez : le flamand parlé en Belgique est différent du néerlandais des Pays-Bas, de même qu'un public sud-américain identifie immédiatement une traduction en castillan. Pour toucher et convaincre votre public cible, vous devez d'abord lui montrer que vous le respectez, et donc que vous connaissez sa culture et sa langue.

Vous passez par un prestataire

Le recours à une entreprise de postproduction (« laboratoire » ou « studio ») permet de sous-traiter un ensemble de tâches techniques à un seul prestataire qui joue alors un rôle d'intermédiaire entre commanditaires et auteurs.

Mais passer par un laboratoire, ce n'est pas nécessairement renoncer au contact personnel avec l'auteur. Ainsi, si vous connaissez un adaptateur dont vous appréciez le travail, n'hésitez pas à demander à votre prestataire de faire appel à lui.

Si, à l'inverse, vous décidez de déléguer ce travail de création à un prestataire technique, il peut être bon de vous poser ces quelques questions.

- Savez-vous à quel auteur a été confiée la traduction ? Connaissez-vous son travail ? Est-il habitué à ce type de programme ? Pouvez-vous le contacter directement en cas de besoin ?
- Quel est son niveau de compétence ? Est-ce un professionnel ? Un stagiaire ? Un étudiant ?

Une bonne affaire ? Prudence...

Se voir proposer une adaptation « tout compris » (repérage/détection, adaptation, simulation / vérification) pour 50 % du tarif professionnel peut sembler alléchant. Mais en traduction, comme partout, ce qui semble trop beau pour être vrai... l'est souvent. Une fois la commande acceptée, l'auteur fera de son mieux pour rendre une adaptation satisfaisante. Mais sa bonne volonté et son professionnalisme risquent d'être entamés par une rémunération qui l'oblige à travailler trop vite. Et en dessous d'un certain tarif, quoi que vous dise votre prestataire, ce n'est pas un professionnel qui exécutera l'adaptation.

- La rémunération versée à l'auteur apparaît-elle dans le devis ? Si elle ne figure pas dans le devis présenté par l'entreprise de doublage/ sous-titrage, pour quelle raison ?
- Quel tarif est appliqué à ce travail ? Ce tarif correspond-il aux recommandations des organisations professionnelles (cf. p.17) ? S'en approche-t-il ?
- L'auteur a-t-il bien reçu vos instructions ? L'avantage d'avoir un seul interlocuteur disparaît rapidement si vous êtes obligé de faire relire les programmes en interne parce que votre prestataire technique n'a pas transmis les consignes à l'auteur.
- Le prestataire a-t-il donné le maximum de temps à l'auteur ? La multiplication des intermédiaires tend à raccourcir les délais et il n'est pas rare que le traducteur doive terminer une adaptation en urgence alors que le commanditaire avait laissé plus de temps au prestataire.

Les sociétés d'auteurs

Les traducteurs de l'audiovisuel sont des auteurs, à l'instar des écrivains, des musiciens ou, plus près d'eux, des traducteurs littéraires. Deux sociétés civiles sont chargées de la gestion collective de leurs droits d'auteur, liés à l'exploitation et à la diffusion de leurs adaptations (sortie en salles, DVD, télévision). Les auteurs confient la gestion de leur répertoire à ces sociétés, qui perçoivent les droits relatifs à leurs œuvres auprès des diffuseurs.

La Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)

Elle gère les droits d'auteur portant sur les traductions de fictions (doublage ou sous-titrage) distribuées sur le territoire français et dans les autres pays avec lesquels elle a conclu des accords. Détail du répertoire pris en charge par la Sacem :

- les films de fiction et les documentaires exploités en salles
- les fictions diffusées sur les chaînes de télévision qui émettent à partir de la France
- les fictions éditées en DVD
- les « scènes coupées » dans les bonus DVD.

La Scam (Société civile des auteurs multimédia)

Elle gère les droits d'auteur portant sur les traductions de documentaires diffusées sur les chaînes françaises et francophones en doublage, voice-over et sous-titrage.

L'attestation de traduction

Pour déclarer leur traduction auprès de la Sacem ou de la Scam, les adaptateurs doivent fournir une attestation de traduction signée par leur client. Les informations qui y figurent servent à établir un lien entre l'auteur, son texte et l'œuvre. Grâce à elles, les sociétés de gestion peuvent suivre la diffusion de l'adaptation, que ce soit en salle, à la télévision ou en DVD.

La traduction et son auteur

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre du seul fait de sa création d'un droit de propriété incorporel exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial... » (article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle)

En tant qu'auteurs, les traducteurs / adaptateurs de l'audiovisuel conservent indéfiniment leur droit moral sur leurs adaptations. En revanche, ils sont amenés à céder leurs droits d'exploitation (qui font partie des droits patrimoniaux) au commanditaire de la traduction. Comme toute transaction, cette cession de droits doit faire l'objet d'un contrat.

Celui-ci est d'abord l'instrument par lequel le client commande à l'auteur une traduction. Ce travail de création est rémunéré par une prime de commande versée au traducteur à la remise de son travail. Par ailleurs le contrat d'auteur est indispensable afin d'autoriser le commanditaire ou le client final à exploiter la traduction sur divers supports (télévision, DVD, etc.). Il définit les conditions de la cession des droits d'exploitation attachés à l'œuvre (durée, territoire, supports).

L'ARCA, un outil pratique

L'ARCA (Accusé de réception de commande d'adaptation) n'est pas un contrat d'auteur, mais un outil très utile pour éviter tout malentendu entre le traducteur et son client. Il tient en une page et récapitule l'objet de la commande, le délai fixé, le montant de la prime de commande et la date de règlement convenue. Le traducteur présente ce document soit par courriel, soit sur papier. Dans le premier cas, l'auteur envoie l'ARCA dans le corps du texte, et non en pièce jointe. Cet envoi constitue son engagement. Pour le client, le simple fait de répondre à ce courriel avec la mention « bon pour accord » vaut acceptation des conditions. Vous pouvez télécharger un modèle d'ARCA à partir du site de l'ATAA (www.ataa.fr).

Cette brochure est éditée par l'ATAA (Association des traducteurs / adaptateurs de l'audiovisuel) avec le soutien de l'ATLF (Association des traducteurs littéraires de France). Chacune dans leur domaine de spécialité, ces deux associations poursuivent des buts communs :

défendre les intérêts des traducteurs-auteurs et les conseiller pour faire respecter leurs droits ; **promouvoir** la qualité des traductions en insistant sur l'importance du professionnalisme ; **améliorer** les relations des traducteurs avec leurs donneurs d'ordre, en rappelant la place du traducteur dans la chaîne de production et de diffusion des œuvres ; **représenter** la profession dans les manifestations audiovisuelles et littéraires et souligner l'utilité d'une association professionnelle ; **accroître** la visibilité du traducteur afin de mettre en lumière le rôle primordial de ce métier ; **contribuer** à la professionnalisation des traducteurs en intervenant dans les différents masters spécialisés et en organisant pour les adhérents de l'association des ateliers sur des thèmes intéressant la profession.

L'ATAA

Créée en 2006, cette association compte en 2010 près de 200 adhérents traducteurs / adaptateurs français et étrangers exerçant dans les domaines du sous-titrage, du doublage, du voice-over et du sous-titrage à destination des sourds et malentendants. Le site de l'Ataa comporte un annuaire des professionnels membres de l'association (recherche possible par langue et par spécialité).
ATAA – 9, rue Custine – 75018 Paris – www.ataa.fr

L'ATLF

Fondée en 1973, l'Association des traducteurs littéraires de France compte aujourd'hui près de 1 000 adhérents. Son site offre un répertoire en ligne de ses membres, par spécialité et par langue (50 langues représentées). ATLF – 99, rue de Vaugirard – 75006 Paris – www.atlf.org

**association
des traducteurs
adaptateurs
de l'audiovisuel**